

PROCES VERBAL

Nombre de membres

en exercice: 13

Présents : 8

Votants: 9

Séance du 12 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 12 avril 2018, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: René DELATTRE, Bruno DECOSTER, Claude DESACHY, Christian DUCROCQ, Emmanuel HAMON, Laurence CHAMPY, Joël HERBET, Olivier STAELENS

Représentés: Jérôme CARON par Claude DESACHY

Excuses: Marc BECQUIN, Nadine JACQUIN

Absents: Djamila LEFEBVRE, Antoine VARLET

Secrétaire de séance: Bruno DECOSTER

Aprobation du Procès Verbal de la réunion du 21 février 2018

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour des sujets suivants : Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2017 du Service d'eau, car bien que la Commune n'est plus compétente depuis le 1er janvier 2018, il faut néanmoins voter la gestion 2017. Le Conseil municipal accepte.

1/12.04.2018 : Vote du compte administratif 2017 - Commune

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal a désigné Monsieur Claude Desachy président de séance pour cet ordre du jour. Le Conseil Municipal,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par René DELATTRE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		116 685.75		141 303.84		257 989.59
Opérations exercice	249 352.44	567 594.68	495 327.05	516 697.02	744 679.49	1 084 291.70
Total	249 352.44	684 280.43	495 327.05	658 000.86	744 679.49	1 342 281.29
Résultat de clôture		434 927.99		162 673.81		597 601.80
Restes à réaliser						
Total cumulé		434 927.99		162 673.81		597 601.80
Résultat définitif		434 927.99		162 673.81		597 601.80

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée, Votants : 8, Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0, Refus : 0

2/12.04.2018 : Vote du compte administratif 2017 - Service d'eau

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal a désigné Monsieur Claude Desachy président de séance pour cet ordre du jour. Le Conseil Municipal,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par DELATTRE René après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		27 095.64		47 204.31		74 299.95
Opérations exercice	38 386.66	27 000.13	70 030.18	79 438.37	108 416.84	106 438.50
Total	38 386.66	54 095.77	70 030.18	126 642.68	108 416.84	180 738.45
Résultat de clôture		15 709.11		56 612.50		72 321.61
Restes à réaliser						
Total cumulé		15 709.11		56 612.50		72 321.61
Résultat définitif		15 709.11		56 612.50		72 321.61

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée, Votants : 8, Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0, Refus : 0

3/12.04.2018 : Vote du compte de gestion 2017- Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DELATTRE René

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Résultat du vote : Adoptée, Votants : 9, Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0, Refus : 0

4/12.04.2018 : Vote du compte de gestion 2017 Service d' eau

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DELATTRE René

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Résultat du vote : Adoptée, Votants : 9, Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0, Refus : 0

5/12.04.2018 : Affectation du résultat de fonctionnement 2017- Commune

Le Conseil Municipal

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 162 673.81€**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	141 303.84
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	5 357.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	21 369.97
Résultat cumulé au 31/12/2017	162 673.81
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	162 673.81
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	

Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créiteur - lg 002)	162 673.81
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Résultat du vote : Adoptée, Votants : 9, Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0, Refus : 0

6/12.04.2018 : Vote des taux d'imposition 2018

L'Assemblée communale, après avoir délibéré sur le taux applicable à chacune des taxes directes locale:

DECIDE DE RETENIR LES TAUX SUIVANTS POUR L'ANNEE 2018:

- * Taux de taxe d'habitation: 9,75%,
- * Taux de taxe sur le foncier bâti: 12,01%,
- * Taux sur le foncier non-bâti: 23,94%
- * Taux de cotisation foncière des entreprises: non concerné car applicable par la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

Résultat du vote : Adoptée, Votants : 9, Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0, Refus : 0

7/12.04.2018 : Vote du budget primitif 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les propositions de dépenses et recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du budget primitif 2018.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 665 159,81€.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 1 184 400,48€.

Le Conseil municipal, après lecture des propositions figurant dans le projet de budget primitif 2018, et après en avoir délibéré, décide de l'adopter.

Résultat du vote : Adoptée, Votants : 9, Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0, Refus : 0

8/12.04.2018 : Demande de prêt pour l'acquisition de matériel

Monsieur le Maire indique qu'il convient de modifier la délibération 4 du 21 février 2018 car il y était omis le montant d'une lame de déneigement et d'une sableuse.

Les conditions du prêt restent inchangées, à savoir un taux de 0.95% remboursable en 8 ans, mais il faut ajouter au montant du prêt les sommes de 2815€ HT et 2695€ HT, correspondant respectivement au prix de la lame à neige et du sableur. Cet ajout porte le montant total des acquisitions à 70 410€ HT, soit 84 492€ TTC.

Le Conseil municipal, après délibération, décide de modifier la délibération 4 du 21 février 2018 comme suit :

- ajout de l'acquisition d'une lame de déneigement et d'un sableur
- modification du montant de l'emprunt, soit 84 492€

Résultat du vote : Adoptée, Votants : 9, Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0, Refus : 0

9/12.04.2018 : Demandes de subvention

Le Conseil municipal, après délibération, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Association des Maires de la Somme (cotisation 2018) : 177,09€

-CCSL : pour l'organisation du Rock'Encontres 2018 : attribution exceptionnelle de 2000€
-Cercle Historique des Hauts de l'Ancre : 150€
-AJA : 500€
-CECA : pour l'organisation de la course du 23 juin 2018 : 250€
-une demande de récompense a été demandée pour l'obtention du Brevet des Collèges. Celle-ci a été refusée car il faudrait en faire de même pour tous les lauréats à venir et coûterait trop cher.

Résultat du vote : Adoptée, Votants : 9, Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0, Refus : 0

10/12.04.2018 : Contrat d'entretien étanchéité terrasse de la maison médicale 2018

Monsieur le Maire présente le devis des Ets J.WATTEL RENOVATION, siégeant à Amiens, relatif à l'entretien et la vérification de l'étanchéité de la terrasse de la maison médicale pour l'année 2018. Le montant de la dépense est évalué à 375,00 € H.T., soit 450,00 € TTC. Le Conseil municipal, après délibération, accepte le devis et autorise le Maire à le signer.

Résultat du vote : Adoptée, Votants : 9, Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0, Refus : 0

11/12.04.2018 : Autorisation pour un employé d'effectuer des heures complémentaires

Monsieur le Maire explique que Monsieur Fidèle MADIELA MUANDA est recruté sur la base de deux contrats de 17h00 chacun. Or les besoins du service nécessitent qu'il effectue 35 heures de travail hebdomadaires, voire plus. Monsieur le Maire sollicite donc l'autorisation de lui faire effectuer des heures complémentaires voire supplémentaires. Le Conseil municipal, après délibération, accepte.

Résultat du vote : Adoptée, Votants : 9, Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0, Refus : 0

12/12.04.2018 : Reversement au SIVOS de l'aide perçue pour la mise en place d'un PEDT pour les TAP

Monsieur le Maire explique que la commune a perçu en décembre 2017 de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, la somme de 500€ à titre d'aide aux communes ayant mis en place un PEDT (Projet EDucatif Territorial) pour les TAP (Temps d'Activité Périscolaires). Il s'agit d'un dernier versement puisque le SIVOS a opté pour le retour de la semaine à 4 jours à la rentrée 2017/2018.

Il convient de reverser cette somme au SIVOS Aux Sources de l'Ancre qui gère le regroupement pédagogique.

Le Conseil municipal, après délibération autorise le Maire à reverser les 500€ au SIVOS Aux Sources de l'Ancre.

Résultat du vote : Adoptée, Votants : 9, Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0, Refus : 0

13/12.04.2018 : Modification des tarifs communaux pour l'année 2018

Monsieur le Maire explique que suite à la délibération n°5 prise le 22 juin 2017, concernant la décision de fixer le seuil réglementaire la mise en recouvrement des créances non fiscales à 15€ pour prendre en compte les dispositions de l'article D.1611-1 du code général des collectivités territoriales paru au Journal Officiel de la République Française paru le 9 avril 2017, il convient de modifier les tarifs communaux 2018. Dans le cas contraire, les services de la trésorerie refuseront de prendre en charge les titres émis.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide donc l'application des tarifs suivants pour 2018:

-Location de la remorque communale : 15€

Résultat du vote : Adoptée, Votants : 9, Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0, Refus : 0

COMMUNICATIONS DIVERSES

*Monsieur le Maire donne lecture du "Voeu solennel de la Commission Environnement Travaux" devant être présenté en réunion de Conseil Communautaire le 12 avril 2018 :

"La commission Environnement Travaux, réunie le mardi 20 mars 2018, appelle à la solidarité entre les communes du Pays du Coquelicot et demande solennellement aux communes de s'engager à transférer les résultats 2017 de leurs budgets "eau" et "assainissement".

En effet, le reversement des excédents constatés, issus du produit de la tarification appliquée par les communes auprès de leurs habitants pour des dépenses liées à l'eau et l'assainissement, est indispensable pour couvrir les dépenses nécessaires au fonctionnement des services repris par la Communauté de communes.

Dans le cas contraire, une augmentation anticipée du tarif de l'eau sur l'exercice 2018 devra être envisagée, tout en sachant que cette augmentation, qui servirait uniquement à équilibrer les budgets 2018, ne permettra pas d'investir sur les projets structurants à mener par ailleurs sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes."

Monsieur le Maire indique que, ne pouvant pas être présent ce jour en Conseil communautaire, il a donné pouvoir à Monsieur Stéphane Brunel et l'a chargé de lire la note ci-dessous :

"Miraumont le 12.04.2018

Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires

Ne pouvant assister à la réunion du Conseil communautaire du 12 avril 2018, j'ai l'honneur de vous faire part de mes observations et réserves quant au vœu solennel de la Commission Environnement Travaux.

Vous nous demandez de nous engager « solennellement » à transférer les résultats de nos budgets « eau » et « assainissement » en précisant que dans le cas contraire, une augmentation anticipée du tarif de l'eau sur l'exercice 2018 doit être envisagée.

C'est une façon déguisée de rendre responsables les communes de l'augmentation du prix de l'eau. Bien joué.

Comment voulez-vous que nous nous engagions sur des chiffres virtuels ? Nous ne connaissons pas les éléments qui constituent la réalité des budgets « eau » et « assainissement » de la Communauté de Communes. Nous n'avons pas les résultats 2017, commune par commune des excédents ou déficits, ni d'ailleurs la reprise des emprunts contractés pour assurer l'investissement des travaux nécessaires au bon fonctionnement des réseaux « eau » et « assainissement ».

Ces données sont indispensables pour permettre à chaque conseiller communautaire et chaque conseil municipal de se faire une idée exacte de ce que sont en 2018 les budgets « eau » et « assainissement ».

Vous présentez un budget eau en régie et un budget eau en concession, même chose pour l'assainissement. A quoi cela correspond-il ? Des services seraient-ils déjà en concession sans que le Conseil communautaire ait eu à délibérer ?

En conclusion, j'estime pour ma part que la prise de compétence « eau » et assainissement » au 1^{er} janvier 2018 est prématurée et que pour assurer le fonctionnement en 2018 de ces budgets, vous avez dû faire en sorte que les chiffres proposés fassent abstraction de la réalité.

Je ferai part de ces observations au Conseil municipal et ne manquerai pas de vous communiquer les observations qui seront faites par les membres de l'Assemblée communale, dans leur intégralité."

L'assemblée communale, à l'unanimité, désapprouve les termes du voeu exprimé par la Commission. Le manque de clarté, l'absence de références quant aux excédents des services d'eau communaux et intercommunaux, mais aussi l'inexistence de renseignements concernant la reprise des emprunts commune par commune et syndicats intercommunaux, aussi bien pour l'eau que l'assainissement, laissent perplexes les conseillers municipaux. Beaucoup de points semblent éludés, volontairement ou pas. L'existence de deux budgets "eau" et deux budgets "assainissement"

demandent à être expliqués. A ce point du débat, on en arrive à se demander pourquoi l'ex-Président du SIAEP Plateau Nord Albert a été incorporé dans le bureau de la Com. de Com.

En raison de tous ces aspects nébuleux de la prise de compétence "eau" et "assainissement", le Conseil municipal exprime toutes ses réserves quant au reversement des excédents du service d'eau de Miraumont, et ce d'autant plus que toutes les communes n'accepteront pas d'effectuer le reversement, ce qui sera une injustice pour celles qui suivront le vœu de la Commission Environnement Travaux.

*Monsieur le Maire indique que concernant l'échange du chemin avec Monsieur Frédéric Klisz, il a consulté les services des Domaines en conformité à l'article L. 2241-1 du CGCT. A l'issue de cette consultation, la décision d'échange doit faire l'objet d'une délibération motivée du Conseil municipal. L'échange est ensuite constaté par un acte authentique qui peut être passé en la forme administrative ou acte notarié, puis publié au fichier immobilier.

*Monsieur le Maire présente le devis concernant le surplus de travaux de voirie à inclure dans la tranche de travaux en cours par voie d'avenant.

*Des travaux de voirie sont également à l'étude, en association avec l'AFR.

*Concernant l'acquisition d'une nouvelle structure pour l'aire de jeux, les membres du CCAS ont proposé de participer à hauteur de 2000€. La nouvelle structure n'est pas encore choisie.

*Les professionnels de santé ont pu consulter les plans proposés par l'architecte pour l'aménagement de deux cabinets au rez-de-chaussée de l'immeuble récemment acquis à l'angle de la rue Trévequenne et de la rue du Cimetière. Ils ont indiqué qu'ils auraient préféré que les nouveaux cabinets soient attenants à la maison médicale actuelle. Cette proposition paraît difficilement acceptable compte tenu de l'existence du permis de construire du commerce d'alimentation de proximité et de sa prochaine construction. Une autre solution sera envisagée avec l'éventuelle participation d'une société privée "CREADIMM" basée à Caen. Une rencontre avec les services de cette société est prévue en mairie de Miraumont le 16 avril 2018.

Le Maire:

R. Delattre

